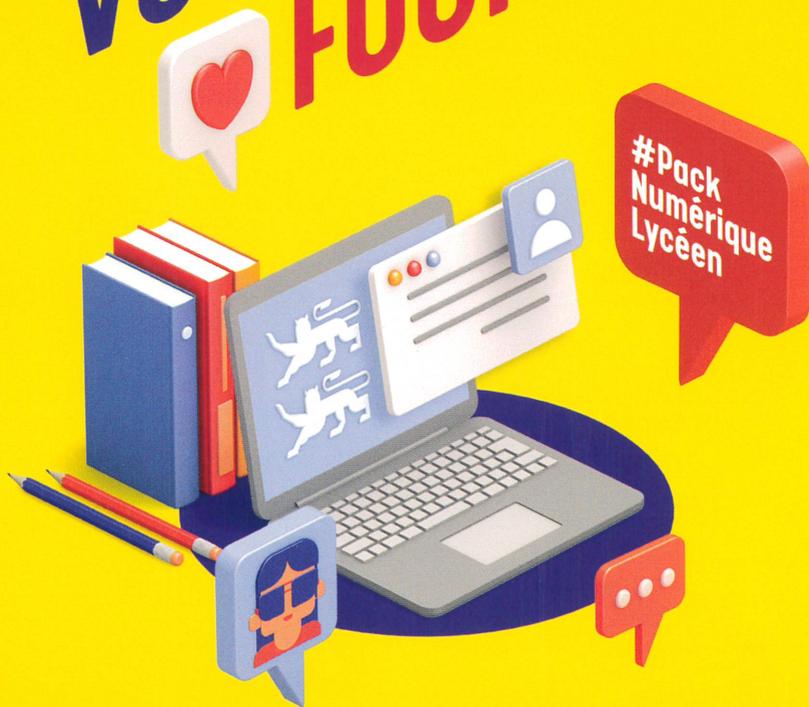


Futurs
Lycéens

VOTRE ORDI FOURNI !



**Votre enfant est inscrit dans un lycée
partenaire du Pack Numérique Lycéen ?
Voici ce qu'il faut savoir...**



RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen de
développement régional
Financement dans le cadre
de la réponse de l'Union
à la pandémie de Covid-19

Le contenu du Pack Numérique Lycéen



→ **Le prêt** d'un ordinateur portable



→ **Des tutoriels** pour prendre en main l'ordinateur



→ **Un accès** à l'espace numérique de travail « L'Éduc de Normandie »



→ **Un accompagnement spécifique** pour les lycéens qui en ont besoin



→ **Des ressources** numériques éducatives utiles pour la scolarité



→ **Une connexion wifi** dans l'enceinte du lycée

Déploiement progressif : programmation des travaux en cours

Comment donner votre accord pour le prêt de l'ordinateur ?

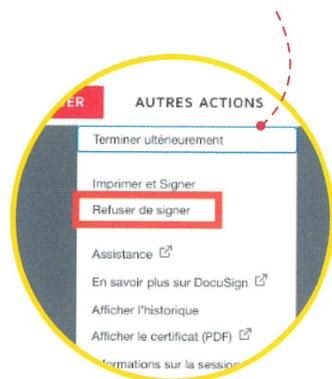


L'accord des parents est indispensable pour les lycéens mineurs.

- 1 Indiquez votre adresse mail dans le dossier d'inscription au lycée et autorisez son utilisation pour des communications administratives et éducatives.
- 2 Surveillez votre boîte mail à partir de fin août : un message vous sera transmis par DocuSign avec pour objet : **Signature de la convention de prêt d'ordinateur Pack Numérique Lycéen**. Attention, dans certains cas, le message peut se trouver dans les spams de votre boîte de réception.
- 3 Cliquez sur le lien **Examiner le document** figurant dans ce message et laissez-vous guider.



Si vous ne souhaitez pas bénéficier du prêt de l'ordinateur, merci de l'indiquer de la manière suivante :



Combien de temps dure le prêt ?

L'ordinateur est prêté pour toute la durée de la scolarité en lycée ou en MFR.

Le lycéen devra le restituer :

- ▶ **À la fin de sa scolarité au lycée**
 - ▶ **s'il déménage** et s'inscrit dans un lycée d'une autre région,
 - ▶ **s'il met fin à sa scolarité** pour s'engager dans la vie professionnelle ou s'il poursuit un projet personnel hors du lycée,
 - ▶ **s'il quitte son lycée** actuel pour un CFA*
- *Si le lycéen obtient en cours d'année un contrat d'apprentissage et qu'il poursuit ses enseignements au sein de sa classe au lycée, il pourra conserver l'ordinateur et continuer à bénéficier du Pack Numérique Lycéen.*

La remise de l'ordinateur

- ▶ La distribution aura lieu **directement au lycée**, à partir de mi-septembre.
- ▶ Les **codes de connexion** figureront sur le carton de chaque ordinateur.
- ▶ La **signature de la convention est indispensable** pour pouvoir récupérer l'ordinateur le jour de la livraison.
- ▶ Il est **nécessaire de conserver le carton d'emballage de l'ordinateur** (il vous sera demandé pour toutes procédures de retours, panne/casse...).

Que se passe-t-il si l'ordinateur est cassé ou en panne ?

- ▶ Vous devez **contacter le service d'assistance informatique** par mail ou par téléphone.
- ▶ Une procédure vous sera communiquée pour **retourner l'ordinateur dans son carton d'origine**.
- ▶ Au vu du diagnostic de la panne, **une réparation ou un remplacement à l'identique pourra être effectué**.

- ▶ Un **envoi par voie postale** à votre domicile ou au lycée sera assuré.
- ▶ La Région Normandie souhaite cependant responsabiliser les lycéens. **Cette réparation ou remplacement ne sera envisagé qu'une seule fois**.

Et si l'ordinateur est volé ou perdu ?

- ▶ Vous devez faire une **déclaration auprès du commissariat de police** ou de la gendarmerie de votre choix et transmettre celle-ci par mail au service d'assistance informatique.
- ▶ Un **nouvel ordinateur pourra être fourni par envoi au domicile ou au lycée**.
- ▶ Dans ce cadre, **le remplacement par un nouvel ordinateur ne sera envisagé qu'une seule fois**.

Que faire si mon enfant change de lycée en Normandie ?

Il conserve l'ordinateur s'il rejoint un lycée partenaire du Pack Numérique Lycéen. Nos services seront automatiquement informés du changement.

POURQUOI ÉQUIPER LES LYCÉENS NORMANDS D'UN ORDINATEUR PORTABLE ?



→ La formation des jeunes Normands aux usages du numérique constitue un enjeu majeur pour la Région, les lycées et les autorités académiques.

Depuis septembre 2021, la Région Normandie a lancé le Pack Numérique Lycéen dans le but de renforcer l'autonomie des jeunes tout en les aidant à développer leurs compétences numériques.

À
NOTER

**AUCUN FRAIS
D'ADHÉSION NI
AUCUNE CAUTION
NE VOUS SONT
DEMANDÉS POUR
CE PRÊT.**

Le lycéen est administrateur de cet ordinateur. Il peut être amené à s'en servir à domicile, au lycée ou en classe à la demande de ses enseignants, dans le respect du règlement intérieur de l'établissement.



→ Vous trouverez en scannant le **QR Code** la vidéo de présentation de cet ordinateur



Assistance

Numéro vert gratuit

Pour toute demande concernant l'ordinateur (livraison, panne, réparation...)

0 800 97 87 00 **Service & appel gratuits**

du lundi au vendredi de 8 h à 20 h
et le samedi de 8 h à 12 h

support.packnumeriquelyceen@normandie.fr

ou rendez-vous sur

normandie.fr

